

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

CULTURE

51 / 21_282 - SAEM ALBI EXPO – CONVENTION FINANCIÈRE 2022

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 7 décembre 2021.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Odile LACAZE donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT

Membre(s) absent(s) :

Esméralda LAPEYRE

référence(s) :

Commission attractivité du 30 novembre 2021

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur,

Dans le cadre d'une délégation de service public, la ville d'Albi et la SAEM Albi-Expos ont conclu un contrat d'affermage pour l'exploitation du parc des expositions d'Albi pour la période 2016- 2021. Par voie d'avenant adopté en Conseil municipal le 14 décembre 2020, en raison des difficultés rencontrées par l'exploitant du fait de la fermeture administrative de l'équipement durant plus de huit mois, le contrat a été prolongé pour une durée de trois années, le terme de la délégation étant alors fixé au 31 décembre 2024.

L'article 4 du contrat d'affermage donne notamment pour mission à l'exploitant « d'accueillir et/ou d'organiser des manifestations économiques, de loisirs, culturelles ou sportives » et lui demande à l'article 6 de concilier l'organisation des activités à vocation économique ou commerciale avec la programmation des manifestations à caractère culturel, sportif ou ludique, notamment les spectacles « grand public » qui se dérouleront au hall 2-Le Scénith, pour lesquels il pourra assurer une co-production ».

La SAEM Albi Expos a sollicité dans ce cadre une subvention de 15 000 € pour accompagner la mise en œuvre de sa programmation culturelle pour l'année 2022.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder à la SAEM Albi Expos une subvention de 15 000 € afin de participer à la mise en œuvre de la programmation culturelle envisagée pour l'année 2022, conformément aux termes du projet de convention.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver les modalités d'attribution de cette subvention et d'autoriser madame le Maire à signer la convention ci-après annexée.

Il est précisé au Conseil municipal que les crédits nécessaires seraient prélevés au chapitre 65, nature 6574, fonction 311 du budget de l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2/173 du 16 novembre 2015, approuvant le contrat d'affermage et le choix du délégataire du parc des expositions,

VU le contrat d'affermage pour la gestion et l'exploitation du parc des expositions d'Albi signé le 29 janvier 2016 et ses annexes,

VU la délibération n°68/286 du 14 décembre 2020, approuvant l'avenant n°1 du contrat d'affermage et le choix du délégataire du parc des expositions,

VU le projet de convention ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

de verser à la SAEM Albi Expos au titre de l'exercice 2022 une subvention de 15 000 € en participation à l'organisation d'une programmation culturelle.

DIT QUE

les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, nature 6574, fonction 311 de l'exercice 2022.

APPROUVE

les termes du projet de convention ci-après annexé.

AUTORISE

Madame le Maire à signer la convention financière pour l'attribution d'une subvention à la SAEM Albi Expos au titre de la proposition d'une programmation culturelle pour l'année 2022.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.